

Les derniers évènements significatifs déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

26.8.2026 - | EDF

Chaque mois, dans le cadre de son souci de transparence, la centrale nucléaire de Gravelines publie les évènements significatifs déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Ci-dessous, les derniers évènements déclarés.

Évènements génériques de sûreté de niveau 0

Sur les centrales nucléaires, l'ensemble des matériels requis pour la sûreté nucléaire répond à des exigences de qualification qui permettent de garantir leurs performances en toutes circonstances. Lors de contrôles réalisés sur la centrale de Cruas, il a été identifié des servomoteurs électriques de fourniture dite « conventionnelle » montés sur des repères fonctionnels ayant des exigences de qualification supérieure : K3 (tenue au séisme) ou K3ad (séisme et ambiances dégradées, incluant l'irradiation).

Suite à cela, EDF a réalisé une enquête sur les modèles de servomoteurs installés sur l'ensemble des matériels K3/K3ad du palier concerné (centrales de 900 MW), identifiant ainsi un périmètre commun de servomoteurs concernés par ce montage de modèle inadéquat.

L'analyse réalisée a montré que l'installation initiale de ces modèles de servomoteurs était connue et volontaire. Des essais d'ensemble et mises à niveau avaient d'ailleurs été réalisés au cours du cycle de vie des matériels sans en demander le remplacement. Toutefois, à date d'aujourd'hui, des évolutions du niveau d'exigence, concernant notamment le vieillissement des installations, ne permettent plus d'exclure qu'une dégradation anticipée de ces matériels pourrait causer une perte de fonctionnalité du servomoteur en situation sismique ou accidentelle.

EDF a donc, engagé des actions visant à renforcer la surveillance du bon état de ces matériels, et après approvisionnement, procédé au remplacement de ces servomoteurs électriques.

Il n'y a eu aucune conséquence réelle la sûreté des installations, la sécurité du personnel ni l'environnement.

Cependant, en raison d'une anomalie de conception, cet évènement a conduit EDF à déclarer à l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, le 3 juillet 2026, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique au niveau 0 sous l'échelle INES, qui en compte 7, pour les centrales nucléaires de Blayais, Chinon, Cruas, Dampierre, Gravelines, Saint-Laurent et Tricastin.

Évènements de sûreté de niveau 0 Le 4 juin 2026, alors que l'unité de production n°3 est en fonctionnement, une opération de modification programmée est réalisée sur une armoire du système de contrôle-commande. Au cours de l'intervention, une alarme signalant un défaut d'isolement électrique apparaît en salle de commande. Conformément aux procédures, les équipes d'exploitation et de maintenance engagent immédiatement les investigations nécessaires afin d'en identifier l'origine. Les contrôles réalisés mettent en évidence la présence d'un fragment métallique dans une borne de raccordement électrique. Ce corps étranger est à l'origine du défaut d'isolement détecté lors de la remise sous tension de l'installation. Le composant concerné est remplacé et les essais de requalification sont réalisés avec succès. Le défaut d'isolement disparaît et l'évènement est clôturé le même jour. Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. Il a été déclaré le 2 juillet 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de

radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 15 juin 2026, l'unité de production n°6 est en fonctionnement. Dans le cadre de contrôles programmés sur un équipement de ventilation, les équipes constatent une configuration non conforme consécutive à une intervention antérieure.

Les corrections nécessaires sont mises en œuvre et les essais réalisés confirment le retour à une situation conforme. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

À la suite d'un retour d'expérience partagé par la centrale de Tricastin, en 2024, concernant des problèmes d'évacuation de condensats, des actions de surveillance et de contrôle ont été engagées sur l'ensemble du parc nucléaire, dont Gravelines.

Dans la nuit du 26 juin 2026, une accumulation d'eau de condensation y est ainsi constatée dans un local technique. Cette situation entraîne une baisse temporaire de l'isolement électrique de certains équipements des unités de production n° 3 et n° 4, conduisant à la déclaration d'événements d'exploitation conformément aux procédures. Les équipes sont rapidement intervenues pour évacuer l'eau, protéger les armoires électriques concernées et vérifier l'état des équipements. Les contrôles réalisés n'ont révélé aucun dommage matériel significatif et les valeurs d'isolement sont revenues à la normale dans la matinée.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ou la santé du personnel. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 9 juillet 2026, au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 2 juillet 2026, l'unité de production n°1 est en fonctionnement. Une intervention de remplacement d'un bouton de commande en salle de commande entraîne le déclenchement d'une alimentation électrique lors des essais de requalification. Cet écart a rendu indisponibles pendant 23 minutes plusieurs fonctions automatiques du système participant au contrôle du volume et de la qualité de l'eau du circuit primaire de l'unité de production. Après rétablissement de la situation, les investigations ont ensuite permis d'identifier qu'un mauvais positionnement d'une ampoule dans le nouvel équipement était à l'origine de l'événement. Cet écart aux règles générales d'exploitation n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré le 9 juillet 2026 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 15 juin 2026, lors de la préparation de l'arrêt programmé de l'unité de production n°3, une anomalie de planification est détectée concernant un essai périodique réalisé sur un équipement du circuit d'injection de sécurité. L'analyse menée à la suite de cette détection met en évidence que cet essai a également été réalisé, sur plusieurs unités du site, dans un état du réacteur différent de celui prescrit par les règles d'essai. Les investigations montrent qu'il s'agit d'un défaut générique de planification utilisé lors des arrêts pour maintenance programmée. Toutefois, les études réalisées confirment que les contrôles effectués restent valides et que la disponibilité des matériels n'a jamais été remise en cause. Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. Il a été déclaré le 9 juillet 2026 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 6 juillet 2026, l'unité de production n°5 est à l'arrêt pour sa quatrième visite décennale tandis que l'unité n°6 est en fonctionnement. Dans le cadre de travaux programmés sur une installation électrique, la coupure d'un tableau électrique est réalisée.

Avant cette intervention, plusieurs équipements de surveillance devaient être réalimentés par une autre source électrique. Cette opération n'ayant pas été réalisée, la coupure du tableau entraîne

l'indisponibilité temporaire de plusieurs chaînes de mesure de radioprotection et de surveillance sur les unités n°5 et n°6.

L'anomalie est détectée quelques minutes plus tard par les équipes en salle de commande. Après analyse, les équipements concernés sont rapidement réalimentés et retrouvent leur disponibilité.

Cet événement, lié à un défaut d'application d'une consigne lors d'une intervention sur une installation électrique, n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ou la santé du personnel. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 13 juillet 2026, au niveau 0 de l'échelle INES.

Le 10 juillet 2026, l'unité de production n°4 est en fonctionnement. Dans le cadre d'une opération programmée sur l'installation, certaines actions sont réalisées dans un ordre différent de celui prévu par les règles d'exploitation. L'écart est identifié par les équipes au cours de l'activité. Après analyse de la situation, les actions nécessaires sont réalisées afin de retrouver la configuration attendue. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 18 juillet 2026, l'unité de production n°1 est en fonctionnement. Lors d'une intervention de maintenance sur un robinet du circuit de refroidissement intermédiaire, une projection d'eau a atteint un équipement électrique situé à proximité. Cette aspersion a provoqué un défaut d'isolement électrique détecté immédiatement en salle de commande, entraînant l'application d'un événement d'exploitation prévu par les règles générales d'exploitation. Les équipes ont rapidement identifié l'origine du défaut et engagé les actions nécessaires pour remettre en état l'équipement concerné. Les contrôles réalisés à l'issue de l'intervention ont confirmé le retour à un fonctionnement normal du matériel. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ni la sécurité du personnel. Cet événement a été déclaré le 22 juillet 2026 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES soit en dessous du seuil de classement.

Le 17 juillet 2026, lors de la préparation d'une consignation sur un ventilateur du système DVL*, les équipes ont constaté qu'une évolution des règles d'exploitation, intégrée en mars 2024, n'avait pas été prise en compte. Une analyse rétrospective a alors montré qu'entre mars 2024 et juillet 2026, plusieurs indisponibilités de ventilateurs DVL ont dépassé les délais autorisés par ces règles sans que l'événement d'exploitation associé ne soit déclaré. Cet écart résulte d'une mauvaise prise en compte d'une modification documentaire. Les investigations n'ont mis en évidence aucune conséquence sur la sûreté des installations. Cet événement a été déclaré le 21 juillet 2026 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

* des ventilateurs assurant la ventilation et le refroidissement des locaux électriques de l'installation.

Le 3 août 2026, l'unité de production n°6 est en fonctionnement. Dans le cadre de plusieurs activités de maintenance programmées, une combinaison d'indisponibilités temporaires d'équipements n'est pas identifiée dans les délais prévus.

L'écart est détecté lors des contrôles réalisés par les équipes. Les analyses menées permettent de rétablir une situation conforme aux règles d'exploitation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) au niveau 0 de l'échelle INES, soit en dessous du seuil de classement.

Le 10 août 2026, les unités de production n°3 et n°4 sont en fonctionnement lorsque des quantités importantes de méduses sont entraînées vers les circuits de prise d'eau de mer utilisés pour le refroidissement des installations. Cette accumulation provoque l'encrassement progressif des équipements de filtration.

Malgré les actions engagées par les équipes pour surveiller la situation et réduire la puissance des réacteurs, le colmatage des filtres se poursuit. Cette situation entraîne successivement la perte de pompes de circulation d'eau de refroidissement sur les deux unités.

À 19h38 pour l'unité n°4 puis à 19h56 pour l'unité n°3, les protections automatiques conduisent à l'arrêt des réacteurs conformément à leur conception. Les équipes appliquent alors les procédures prévues et placent les installations dans un état sûr.

Cet événement, provoqué par une agression externe liée à une arrivée massive de méduses, n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ou la santé du personnel. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 14 août 2026, au niveau 0 de l'échelle INES.

Le 13 août 2026, l'unité de production n°1 est en fonctionnement. Une vanne participant à l'alimentation en eau d'un générateur de vapeur se ferme de manière intempestive, entraînant une baisse du niveau d'eau dans cet équipement.

Quelques minutes plus tard, cette baisse de niveau provoque automatiquement l'arrêt du réacteur, conformément aux dispositifs de protection prévus. Les équipes de conduite appliquent immédiatement les procédures d'exploitation et stabilisent l'installation. Les systèmes de secours permettent de rétablir la situation conformément aux attentes.

L'installation est ensuite conduite vers un état d'arrêt normal en toute sûreté. L'analyse de l'événement a mis en évidence le dysfonctionnement technique de la vanne à l'origine de l'arrêt automatique.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ou la santé du personnel. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 14 août 2026, au niveau 0 de l'échelle INES.

Le 22 août 2026, l'unité de production n°4 est en phase de redémarrage après un arrêt provoqué par une arrivée massive de méduses ayant affecté les installations de refroidissement. Au cours des opérations de remise en service de la turbine, les équipes constatent une élévation anormale de température sur un équipement associé au groupe turbo-alternateur.

Afin de protéger les installations, les opérateurs décident de déclencher manuellement la turbine. Cette action entraîne alors l'arrêt automatique du réacteur conformément aux dispositifs de protection prévus à la conception.

L'arrêt automatique s'est déroulé conformément aux attentes et les systèmes de sûreté ont assuré leur fonction. Une analyse complémentaire a été engagée afin de comprendre l'origine exacte des signaux ayant conduit à cet arrêt.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, l'environnement ou la santé du personnel. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 24 août 2026, au niveau 0 de l'échelle INES.

Événements de radioprotection de niveau 0

Le 30 juin 2026, l'unité de production n°5 est à l'arrêt. Lors d'un déplacement dans les installations, un intervenant se présente devant une zone temporairement interdite d'accès en raison d'une opération de radiographie industrielle et franchit le balisage mis en place. L'équipe en charge de l'opération l'interpelle immédiatement et lui indique que des contrôles radiographiques sont en cours. L'intervenant quitte alors la zone sans délai. L'analyse de l'événement montre qu'il s'agit d'un non-respect des conditions d'accès à une zone balisée. Aucune conséquence sanitaire n'a été constatée, la source radioactive utilisée pour les contrôles n'étant pas en position d'émission au

moment du franchissement. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la santé de l'intervenant, l'environnement ou les installations. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 2 juillet 2026, au niveau 0 de l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/les-derniers-evenements-significatifs-declares-a-l-autorite-de-surete-nucleaire-et-de-radioprotection-1>